

Ville de Genève Soumission publique

Avis de présélection Mandat d'architecte

1re insertion

Maître de l'ouvrage: Ville de Genève, division de l'aménagement et des constructions, service d'architecture.
Objet du marché: attribution d'un mandat d'architecte, selon le règlement SIA 102, édition 1984, mandat scindé en trois phases distinctes:

1. phase de l'avant-projet (art. 4.1 SIA 102) en vue d'obtenir un crédit d'études;
2. phase du projet (art. 4.2 SIA 102) en vue d'obtenir un crédit de construction;
3. phase de l'exécution (art. 4.3, 4.4 et 4.5 SIA 102).

Nature des travaux: rénovation partielle et réaménagement du Musée d'art et d'histoire, 2, rue Charles-Galland, après le transfert de l'administration et de la logistique dans le bâtiment des Casemates. Les travaux se déroulent par étapes, en maintenant l'exploitation.

Date de construction du bâtiment: 1903-1909 par Marc Camoletti, architecte.

Volume SIA: environ 100 000 m³.

Coût des travaux estimé à 10 millions de F, TTC.

Délais d'exécution présumés:

- phase 1: automne 1998 - printemps 1999;
- phase 2: automne 1999 - été 2000;
- phase 3: dès l'hiver 2000 et par étapes selon les crédits accordés.

Type de procédure et réglementation: procédure sélective. Cette procédure est effectuée en application du règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de construction (L 6 05.01). Elle est soumise à l'accord OMC sur les marchés publics et à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Les textes légaux peuvent être obtenus auprès du centre d'information, documentation et publications, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Conditions de participation: peuvent participer les prestataires domiciliés en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui accorde la réciprocité aux prestataires genevois.

Ne seront pris en considération que les dossiers rédigés en français et accompagnés des attestations suivantes:

1. justifiant que pendant 3 ans au moins le prestataire a exercé, en étant inscrit au registre du commerce de son siège social ou dans un registre professionnel (REG A + B), ou dans un registre équivalent, une activité en rapport, quant à sa nature et à son importance, avec celle dont relève le mandat;
2. indiquant le nombre d'employés permanents;
3. justifiant que la couverture du personnel en matière d'assurances sociales est garantie conformément à la législation en vigueur au domicile du prestataire et qu'il est à jour avec le paiement de ses cotisations;

4. certifiant pour le personnel travaillant sur territoire genevois que le prestataire a signé auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT, tél. 022/319 28 50, fax 022/735 45 18, prendre contact au plus tard 10 jours avant le délai de remise des dossiers) un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève, ou qu'il est lié par la convention collective de travail de sa branche applicable à Genève.

5. émise par l'autorité fiscale compétente justifiant que le prestataire s'est acquitté de ses obligations en matière d'impôts à la source retenus sur les salaires de son personnel étranger.

Les bureaux désirant s'associer pour rendre une offre commune devront fournir individuellement les attestations susmentionnées. Les attestations ne doivent pas être antérieures au 25 octobre 1998.

Critères de sélection:

1. expérience et références dans la planification et la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments historiques;
2. expérience et références dans la mise en valeur d'objets et de collections;
3. expérience du travail pluridisciplinaire;
4. structure, outils de gestion du bureau pour la planification et la gestion de l'opération.

Dossiers de participation: les concurrents intéressés, qui acceptent et remplissent les conditions du règlement cantonal L 6 05.01, doivent retirer ou commander les documents de présélection auprès du maître de l'ouvrage. Délai pour le dépôt des dossiers: lundi 9 novembre 1998.

Adresse pour le dépôt des dossiers: Ville de Genève, division de l'aménagement et des constructions, soumissions, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3983, 1211 Genève 3.

Emolument: un émolument de 100 F doit être versé dans le délai imparti pour le dépôt des dossiers, sur le compte de chèque postal No 12-1230-9 de la Ville de Genève, division de l'aménagement et des constructions, en indiquant l'adresse, No de téléphone et/ou fax du concurrent et, sous «communications»: **Présélection No 1 - MAH**. Cette somme ne sera pas remboursée.

Invitations à soumissionner: le maître de l'ouvrage sélectionnera au moins 5 dossiers répondant le mieux aux critères de sélection prédéfinis parmi les concurrents initialement inscrits.

Un cahier des charges comprenant plans et conditions sera envoyé uniquement aux bureaux sélectionnés en vue d'obtenir une offre détaillée.

Pour tous renseignements administratifs: tél. 022/418 20 46, fax 022/418 20 31.

Genève, le 1er octobre 1998.

La conseillère administrative
déléguée: J. BURNAND.

18-513660

FAO

05/110/1998

P 7